

# CONCLUSIONS PRINCIPALES

LANDMINE & CLUSTER MUNITION  
**MONITOR**



*Rapport 2021 de l'Observatoire des mines (Landmine Monitor 2021)*

## STATUT DU TRAITÉ D'INTERDICTION DES MINES DE 1997

Le Traité d'interdiction des mines dénombre 164 États parties et un signataire—les îles Marshall qui ne l'ont toujours pas ratifié.

Pour la troisième année consécutive, 169 États, dont 11 non-signataires, ont voté en faveur de la résolution annuelle de l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU) sur l'universalisation et la mise en œuvre du traité

- Aucun pays n'a voté contre la résolution, tandis que 17 États se sont abstenus (dont deux États parties le Palau et le Zimbabwe).

## UTILISATION

Entre le milieu de l'année 2019 jusqu'en octobre 2020, l'Observatoire des mines a confirmé l'utilisation nouvelle de mines antipersonnel par les forces gouvernementales du Myanmar, État non partie au Traité d'interdiction des mines.

- Il y a des indications qu'une utilisation nouvelle de mines antipersonnel a eu lieu fin 2020, lors du conflit au Haut-Karabagh. Mais il n'a pas été possible de confirmer cette utilisation ou d'attribuer la responsabilité à l'une des forces combattantes.

Au cours de la période documentée, des groupes armés non-étatiques ont utilisé des mines antipersonnel dans au moins six pays : en Afghanistan, en Colombie, en Inde, au Myanmar, au Nigéria, et au Pakistan.

- Il y a eu des rapports non-vérifiés d'utilisation sporadique des mines par des groupes armés non-étatiques dans les pays suivants : au Cameroun, en Égypte, au Niger, aux Philippines, en Thaïlande, en Tunisie, et au Venezuela.

## DESTRUCTION DES STOCKS ET MINES CONSERVÉES

Les États parties au Traité d'interdiction des mines ont détruit plus de 55 millions de mines antipersonnel stockées, dont plus de 106 500 en 2020.

- Le Sri Lanka a achevé la destruction de son stock de mines en 2021. A ce jour, 94 pays ont achevé la destruction de leurs stocks.
- La Grèce et l'Ukraine demeurent en violation du traité en n'ayant pas réalisé la destruction de leurs stocks dans leurs délais (respectivement : 2008 et 2011).
- Deux États parties possèdent environ 3,6 millions de mines antipersonnel qui doivent encore être détruites : l'Ukraine (3,3 millions) et la Grèce (343 413).

Un total de 63 États parties ont rapporté conserver collectivement plus de 135 000 mines antipersonnel à des fins de formation et de recherche, dont 30 qui en conservent plus de 1 000 chacun.

- Le Chili a détruit ses dernières mines conservées à des fins de formation et de recherche au cours de la période documentée.
- Sept États Parties n'ont jamais rapporté avoir consommé (détruit) leurs mines conservées aux fins autorisées depuis l'entrée en vigueur du traité pour eux : le Burundi, le Cap-Vert, Djibouti, le Nigeria, Oman, le Sénégal, et le Togo.

## PRODUCTION

L'Observatoire des mines liste 12 États comme producteurs de mines antipersonnel : la Chine, la Corée du Nord, la Corée du Sud, Cuba, les États-Unis, l'Inde, l'Iran, le Myanmar, le Pakistan, la Russie, Singapour, et le Vietnam. La liste est inchangée par rapport de l'année précédente.

- Les États-Unis et la Russie développent et testent des nouveaux systèmes de mines terrestres ; bien que ces programmes se concentrent sur des mines anti-véhicule, ils pourraient inclure des éléments activés par des victimes.
- La Russie a aussi révélé un nouveau type de mines antipersonnel qui a été en développement depuis 2015, POM-3, et qui dispose d'un capteur sismique.

## VICTIMES

Pour la sixième année consécutive, 2020 a enregistré un nombre extrêmement élevé de victimes de mines, dont de type improvisé, ainsi que de restes d'armes à sous-munitions et d'autres restes explosifs de guerre (REG). Le nombre élevé de victimes enregistrées est principalement le résultat de l'augmentation des conflits et de la contamination par mines observés depuis 2015.

- En 2020, au moins 7 073 victimes de mines/REG ont été recensées : 2 492 ont été tuées et 4 561 ont été blessées. Le statut vital n'est pas connu pour 20 victimes.
- Le total de 2020 représente une augmentation par rapport au 5 853 victimes recensées en 2019, et est deux fois plus élevé que le total annuel de victime le plus bas jamais enregistré (3 456 en 2013).
- En 2020, la grande majorité des victimes de mines/REG dont le statut est connu étaient des civils (80%). Les enfants représentent environ la moitié des victimes civiles dont l'âge est connu (1 872).

- Comme pour les années précédentes, en 2020, les hommes et garçons représentent la majorité des victimes (85%) pour lesquelles le sexe était connu.

En 2020, des victimes ont été identifiées dans 54 États et autres territoires, dont 38 États parties au Traité d'interdiction des mines.

- Pour la première fois depuis que l'Observatoire des mines a commencé son suivi, le plus grand nombre de victimes annuelles a été documenté en Syrie, non-signataire (2 729).
- Non-signatory Syria recorded the highest number of annual casualties (2,729) for the first time since the Monitor began its reporting in 1999.
- Les États parties avec plus de 100 victimes enregistrées en 2020 sont : l'Afghanistan, le Burkina Faso, la Colombie, l'Irak, le Mali, le Nigéria, l'Ukraine, et le Yémen.

## CONTAMINATION

Au moins 60 États et autres territoires sont contaminés par les mines antipersonnel, dont 33 États parties qui ont déclaré avoir des obligations en vertu de l'Article 5 du traité, ainsi que 22 États non partie et cinq autres territoires.

- Trois États parties, qui ont précédemment déclarés être exempts de mines antipersonnel, ont identifié une nouvelle contamination sur leur territoire et ont soumis de nouvelles demandes de prolongation de leurs délais de déminage selon l'Article 5 : la Guinée-Bissau, la Mauritanie, et le Nigéria.
- De plus, une contamination résiduelle est suspectée ou connue dans quatre États parties (l'Algérie, le Koweït, le Mozambique, et le Nicaragua). Tandis que cinq États parties doivent fournir plus d'information concernant une contamination suspectée ou connue par des mines improvisées (le Burkina Faso, le Cameroun, le Mali, la Tunisie, et le Venezuela).

Une contamination massive par les mines antipersonnel (définie par l'Observatoire des mines comme supérieure à 100km<sup>2</sup>) est rapportée dans neuf États parties : en Afghanistan, en Bosnie-Herzégovine, au Cambodge, en Croatie, en Éthiopie, en Irak, en Turquie, en Ukraine, et au Yémen.

- L'étendue de la contamination dans au moins deux de ces pays – l'Éthiopie et l'Ukraine – est susceptible d'être considérablement moindre une fois des enquêtes menées.

## DÉMINAGE

Les États parties ont rapporté le déminage d'au moins 146km<sup>2</sup> de terres contaminées et la destruction de plus de 135 000 mines antipersonnel en 2020. En comparaison, le déminage de 156km<sup>2</sup> et la destruction de 122 000 mines ont été rapportés en 2019.

- Le Cambodge et la Croatie ont réalisé la plus grande partie du déminage rapporté en 2020, avec la dépollution de plus de 45km<sup>2</sup> chacun, et la destruction de plus de 15 000 mines antipersonnel.

- Le Chili et le Royaume-Uni ont déclaré en 2020 avoir complété le déminage de toutes les zones minées sur leur territoire. L'Argentine était considérée comme contaminée par les mines en vertu de sa revendication de la souveraineté sur les îles Malouines, mais n'a toujours pas reconnu l'achèvement du déminage.
- En 2019, l'Afghanistan, l'Iraq, et le Yémen ont continué leurs activités de déminage malgré l'insécurité ou les conflits en cours.
- Cinq États parties ont rapporté ne pas avoir mené de déminage en 2020 : Chypre, l'Équateur, la Mauritanie, le Pérou, et le Sénégal.
- La pandémie de la COVID-19 a présenté des défis pour les opérations de déminage dans de nombreux États parties, entraînant leur suspension temporaire en Angola, en Éthiopie, en Serbie, au Soudan du Sud, au Tchad, et au Zimbabwe.

Vingt-quatre États parties doivent remplir leurs obligations de déminage d'ici 2025 en vertu de l'Article 5 (selon leurs délais en vigueur en octobre 2021), tandis que sept États parties ont des délais de déminage après 2025.

- En 2021, sept pays ont demandé des extensions de leurs délais de déminage : Chypre, la Guinée-Bissau, la Mauritanie, le Nigeria, la République démocratique du Congo, la Somalie, et la Turquie. Certaines de ces demandes manquaient de plan de travail multi-annuels détaillés avec des projections annuelles pour la réalisation des activités de déminage et d'enquête. Ces demandes seront considérées lors de la Dix-Neuvième Assemblée des États parties en novembre.
- Il était attendu que l'Érythrée soumette une demande de prolongation de son délai de déminage, mais ne l'a toujours pas fait et est en violation du traité depuis que l'expiration de son délai en vertu de l'Article 5 en décembre 2020.
- Seuls la Croatie, Oman, la Palestine, le Soudan du Sud, le Sri Lanka, le Tadjikistan, la Thaïlande, et le Zimbabwe semblent être en mesure d'atteindre leurs objectifs de déminage dans les temps. Pour les 16 autres États parties avec des délais de déminage, les projections de remise à disposition des terres sont en retard ou les progrès ne sont pas clairs.

## ÉDUCATION AUX RISQUES

En 2020, 26 États parties étaient connus pour avoir fourni une éducation aux risques auprès des populations touchées par une contamination par les mines antipersonnel.

- Quinze États parties ont des mécanismes pour la coordination de l'éducation aux risques, au travers de réunions de groupes de travail techniques ou bien via l'intégration dans les réunions de coordination du sous-groupe sur l'action contre les mines des Nations Unies.
- Aucun des États parties qui a soumis en 2021 une demande d'extension de leur délai de déminage n'a inclus un plan multi-annuel chiffré et détaillé pour l'éducation aux risques.

L'éducation aux risques a été grandement impactée par la pandémie de la COVID-19. La distance physique et les autres restrictions ont limité les activités généralement mises en œuvre pour

atteindre les communautés affectées et pour promouvoir des changements de comportement, tels que les séances en face-à-face.

- Les États parties et opérateurs se sont adaptés aux nouvelles circonstances en mettant en œuvre et développant les méthodes en ligne pour fournir une éducation aux risques, notamment via les médias de masse, les applications mobiles, et les réseaux sociaux. Les réseaux locaux de bénévoles communautaires ont également continué de délivrer des messages de prévention quand les équipes d'éducation aux risques ne pouvaient pas le faire.

## **ASSISTANCE AUX VICTIMES**

Les conclusions rapportées ci-dessous concernent les 34 États parties avec un nombre important de victimes de mines.

- En 2020, les activités de soins de santé et de réadaptation—auparavant le secteur le plus soutenu de l'assistance aux victimes—ont été confrontées à des défis croissants dans de nombreux pays, notamment en ce qui concerne l'accessibilité, la coordination des services, et la fourniture de matériel.
- Seulement 14 des 34 États parties avaient des plans d'assistance aux victimes ou des plans appropriés en faveur des personnes à handicap pour répondre aux besoins et lacunes en matière d'assistance. Au moins 10 États parties doivent encore achever la révision ou l'adoption d'une stratégie nationale sur le handicap relative à la mise en œuvre de l'assistance aux victimes.
- Au moins 22 États parties disposaient de mécanismes de coordination « actifs », tandis que les représentants de survivants ont participé aux processus de coordination dans les deux tiers de ces États. Cependant, il y avait peu d'indication que leurs contributions étaient prises en compte ou mises en œuvre.
- Des lacunes importantes demeurent dans l'accès aux activités créatrices de revenu pour les survivants et les personnes avec handicap dans de nombreux États parties, particulièrement là où des opportunités génératrices de moyens de subsistance étaient les plus nécessaires.

Le Plan d'action d'Oslo comprend un engagement sur la protection des victimes dans les situations à risque, y compris les situations de conflit armé, les urgences humanitaires, et les catastrophes naturelles. Cette action est devenue particulièrement importante dans le contexte de la COVID-19 afin de continuer à mettre en œuvre l'assistance aux victimes tout en prenant en compte les contraintes supplémentaires causées par les restrictions liées à la pandémie.

## **SOUTIEN À L'ACTION CONTRE LES MINES**

En 2020, les donateurs et États affectés ont contribué environ 643,5 millions de dollars américains dans le cadre du soutien international et national pour l'action contre les mines.

Le niveau du soutien international fourni par les donateurs a plafonné à 565,2 millions de dollars (en comparaison, les donateurs internationaux ont contribué 561,3 de dollars en 2019).

- La majorité des contributions internationales provenaient d'une poignée de donateurs, dont les cinq plus grands—les États-Unis, l'Union européenne, l'Allemagne, le Japon, et la Norvège— qui ont contribué 75% des financements internationaux en 2021 (426,1 millions de dollars).
- Les cinq bénéficiaires principaux—l'Irak, le Laos, l'Afghanistan, la Colombie, et la Croatie— ont collectivement reçu 252,8 millions de dollars, soit 45% du soutien international.
- L'assistance internationale a été allouée aux secteurs suivants : déminage et éducation aux risques (68% de tous les financements), l'assistance aux victimes (6%), le renforcement des capacités (4%), et les activités de plaidoyer (1%). Les 21% restants n'ont pas été ventilés par les donateurs ou n'étaient pas affectés à un secteur en particulier.
- En 2020, la pandémie de la COVID-19 a rendu encore plus urgent le besoin d'une plus grande flexibilité et réactivité de la part des donateurs pour garantir la poursuite des opérations dans la mesure du possible.

L'Observatoire des mines a identifié 14 États affectés qui ont rapportés avoir contribué un total de 78,3 millions de dollars en soutien national de leurs programmes d'action contre les mines : l'Angola, la Bosnie-Herzégovine, le Cambodge, la Colombie, la Croatie, le Laos, le Liban, le Niger, le Pérou, la Serbie, le Soudan, le Tadjikistan, la Thaïlande, et la Turquie.